



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise

Question écrite n° 107508

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes à propos de la baisse des aides accordées par la DRTE de Lorraine à l'Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise. L'Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise est une association de retraités qui aident et conseillent bénévolement des nouveaux créateurs d'entreprise, tout particulièrement les plus fragiles, ceux qui ont connu le RMI et le chômage de longue durée. 650 créateurs d'entreprises ont ainsi été conseillés en 2005, 250 en Moselle, 250 en Meurthe-et-Moselle et 150 dans les Vosges. Jusqu'en 2005, l'antenne Lorraine de cette association disposait d'une aide à hauteur de 62 euros par dossier versée par la DRTE Lorraine. Or, récemment et pour l'exercice 2006, décision a été prise de diviser ce soutien par deux, alors même que le nombre de demande de dossier a progressé de 20 %. Sans le maintien de la subvention de la DRTE au niveau de celle de 2005, l'association risque de ne pas pouvoir poursuivre ses activités d'aides et de soutien en direction de porteurs de projets extrêmement fragiles. Il souhaite donc connaître les explications de la baisse des subventions accordées et les intentions du Gouvernement pour aider au fonctionnement de cette association.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107508

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10975